

## Directives particulières des cours du Service des sports

Edition février 2026

### Généralités

Les présentes directives particulières font partie intégrante des conditions générales des cours du Service des sports, qui se réserve le droit d'en modifier le contenu en tout temps.

**Session Printemps 2026 : Lundi 23 mars au vendredi 3 juillet 2026**

**Les cours n'auront pas lieu durant les périodes suivantes en raison des vacances scolaires et jours fériés :**

- du vendredi 3 avril au samedi 18 avril 2026 - Vacances scolaires
- Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026 – Fête du travail
- du jeudi 14 mai au samedi 16 mai 2026 - Ascension
- Lundi 25 mai 2026 – Pentecôte

### Règlement de conduite

Les participants sont tenus de respecter les divers règlements ainsi que la propreté des infrastructures et des locaux qu'ils occupent durant les cours et d'utiliser avec soin les installations et le matériel mis à disposition.

Durant les cours, il est strictement interdit de :

- Se livrer à des jeux ou des actes pouvant porter atteinte à la tranquillité ainsi qu'à la sécurité du public et des autres participants.
- D'adopter une attitude et un langage incorrects et irrespectueux, tant envers les autres participants qu'envers les moniteurs ou autres personnes qu'ils sont amenés à rencontrer.
- Toute capture audio, photo ou vidéo d'une personne sans son consentement est interdite.

### Natation – Aqua Fitness – Plongeon

#### Hygiène et sécurité

- Les participants se muniront obligatoirement d'un maillot de bain et d'un linge.
- Une douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans le bassin.
- Les personnes portant des cheveux longs doivent les attacher ou porter un bonnet de bain.
- Les bébés doivent être propres et/ou équipés de couches adaptées.
- Le port d'habits civils autour des bassins, dans le couloir des douches ou dans toute autre pièce que les vestiaires est strictement interdit.
- Les chaussures doivent être déposées sur les étagères, casiers ou autres supports prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de consommer boisson et nourriture autour et dans les bassins ainsi que dans les vestiaires.

- Les participants ont l'autorisation de se rendre au bord du bassin uniquement 5 minutes avant le cours. L'accès au bassin est formellement interdit en l'absence d'un garde-bain ou du moniteur responsable du cours.
- Les participants mineurs ne sont pas autorisés à quitter les lieux du cours avant la fin de celui-ci sauf en cas d'accord préalable entre le parent responsable et le moniteur.
- Les personnes atteintes d'une maladie de la peau, d'une maladie contagieuse ou ayant une plaie ouverte, s'engagent à consulter un médecin qui autorisera ou non la participation au cours.
- Parents, proches ou amis ne sont pas autorisés dans l'enceinte des piscines sauf exception particulière mentionnée ci-après.

### **Cours de natation enfant et parent-enfant**

- **Cours enfant**, si l'un des parents (proche ou ami-e) souhaite accompagner son (un) enfant dans les vestiaires, il est tenu de respecter les principes suivants :
  - Une femme se rendra avec son fils ou sa fille dans les vestiaires « Dames ».
  - Un homme se rendra avec sa fille ou son fils dans les vestiaires « Messieurs ».

L'adulte veillera à ne pas adopter un comportement intrusif dans la zone des vestiaires et à préserver l'intimité des enfants présents.

- Au terme de chaque session, des changements de cours peuvent être imposés en raison d'un passage à un niveau supérieur ou suite à un changement de classe d'âge. Les participants concernés sont soumis aux conditions de réinscription avec changement. Voir point 6 des conditions générales.

### **Lieux de cours**

La plupart des piscines ferment leurs portes 15 minutes après la fin du dernier cours de la journée. Les participants sont tenus de respecter ces horaires et de libérer les vestiaires rapidement. Aussi, nous rendons attentive la clientèle sur les règles de stationnement propres à chaque infrastructure.

### **Piscines du Nid-du-Crô**

La finance de cours comprend le prix d'entrée aux Piscines du Nid-du-Crô pour la durée de la leçon uniquement. Le client qui souhaite prolonger sa présence dans l'enceinte de la piscine au-delà de la durée du cours doit faire l'acquisition d'un ticket d'entrée à la caisse.

### **Piscine de Landeyeux**

L'utilisation du jacuzzi est strictement interdite ainsi que la consommation de boisson et nourriture autour et dans le bassin ainsi que dans les vestiaires. Les personnes qui souhaitent se rendre à la cafétéria du home sont priées de le faire uniquement par l'extérieur du bâtiment.

## **Football en salle**

### **Foot parent-enfant 4 – 9 ans**

Les participants au cours de 09h00 (4 ans) ne doivent pas porter de chaussures de football en salle ou autres baskets de sport. Les différents jeux et exercices sont effectués pieds-nus ou en chaussettes. Les savates de gymnastique/rythmique sont admises.

Pour les participants aux cours de 10h00 et 11h00 (5 à 9 ans), les chaussures de sports sont obligatoires (chaussures pour l'intérieur).

### **Foot 6 – 11 ans**

Les participants doivent porter des chaussures de sport propres et adaptées à une salle de gymnastique. Les semelles noires sont interdites.

## **Gym parent-enfant**

Seules les présences d'un enfant et d'un parent sont comprises dans la taxe d'inscription.

Les différents jeux et exercices sont effectués pieds-nus ou en chaussettes. Les savates de gymnastique/rythmique sont admises.